



Couvent des Cordeliers

Rue de Morat 6
1700 Fribourg

tel. +41 (0) 26 347 11 60
e-mail fribourg@cordeliers.ch

Un lieu *unique* pour vos concerts

L'église du Couvent des Cordeliers est un édifice historique au service du culte de plus de 750 ans. Mélange de baroque et de gothique, elle offre un cadre majestueux, unique, avec une acoustique inégalée que seule permet une église de grande classe.



Située en vieille ville de Fribourg, près de la cathédrale, cette église propose un espace enchanteur aux personnes qui viendront assister à votre concert.

Cette expérience positive saura renforcer leur confiance en vous pour les prochains concerts que vous organiserez.

Elle devrait vous permettre ainsi de fidéliser votre public pour vos événements à venir.

Comment accéder à l'église

L'église est facilement accessible par les transports publics ou en voiture. Ces possibilités sont décrites en détails dans l'Annexe 1.

Places assises dans l'église

Le schéma présenté en Annexe 2 décrit la structure des places assises disponibles dans l'église.

ANNEXE 1

Comment accéder à l'église

L'accès à l'église est garanti par les transports publics. On arrive en train jusqu'à la gare de Fribourg. Ensuite, vous avez les options suivantes :

Par les transports publics

Prendre le **bus n° 1, 2 ou 6**, devant le Centre commercial *Fribourg Centre*, juste en face de la gare, jusqu'à l'arrêt *Til-leul/Cathédrale*. Le trajet ne dure que quelques minutes. Il vous reste 200 m à pied...



Ou par une petite marche de santé

Passer par la rue de la Gare, puis la **rue de Romont** et descendre la jolie **rue de Lausanne** (deux rues piétonnes), sur un peu plus d'un kilomètre, environ 15 minutes à pied.

En voiture

Si vous arrivez par l'autoroute, prenez la sortie **Fribourg-Nord** et continuez tout droit, direction Le Bourg. Traversez ainsi la porte de Morat, au niveau des remparts, et vous êtes sur la rue de Morat. L'église se trouve pratiquement au bout de cette rue, à côté du *Musée Jean Tinguely et Niki de Saint Phalle*.

Le Couvent des Cordeliers ne dispose pas de place de parc. En revanche, vous trouverez des places de parc payantes tout autour, aux endroits suivants :



En face du Café des Arcades, **place des Ormeaux 1**.

En face de l'église des Cordeliers, devant l'**hôtel de la Rose**.



En face du **restaurant la Grenette**, place Notre-Dame 4.

À moins de 7 minutes à pied de l'église, **rue de Morat 34-36**, à la HEP II, à côté des remparts.



Au **Parking des Alpes**, à environ 10 minutes de marche par la rue de Lausanne.

À 10 minutes à pied, chemin de Mont-revers 11, à la hauteur des remparts et de l'hôtel Mercure.



Plusieurs autres parkings sont disponibles dans les environs, mais nous pensons que ce sont les plus faciles d'accès pour votre public.

Tarifs	(Hors TVA) CHF
Mise à disposition de l'église (tarif de base)	600.-
Si le concert est payant, un supplément est perçu :	150.-
Répétitions	
Une répétition gratuite est incluse, à coordonner avec le responsable de l'église.	
Des frais sont appliqués pour chaque répétition supplémentaire :	100.-
Nettoyage de l'église après utilisation	70.-

Matériel

Si l'église est utilisée avec du matériel (sonorisation, illumination, estrades et autres), un supplément peut être perçu : 100.-

Si votre matériel gêne la circulation des visiteurs ou les célébrations, en dehors du jour de concert, cela doit être discuté lors de la signature du contrat. Cette option est soumise à autorisation de la part du responsable de l'église. Un montant forfaitaire sera facturé. À définir

Remarques :

- Aucun matériel lourd de sonorisation, d'illumination ou autre ne peut être utilisé. En cas de doute, discuter de ce point avec la personne responsable de l'église.
- Si votre matériel est autorisé à rester en place, en dehors du jour du concert, il doit être placé de manière à ne pas gêner l'accès pour les célébrations et les fidèles.
- Si votre matériel doit être entreposé sur plusieurs jours pour assurer les répétitions et les concerts, cela nécessite la réservation d'un espace supplémentaire. Vous pourrez discuter de ce besoin avec la personne compétente du Couvent qui vous fera une offre adaptée.
- Si des éléments sont déplacés pour le concert, ils devront être remis en place dans le respect des horaires impartis.
- Pour ses raisons de sécurité, il ne faut en aucun cas gêner les passages vers les issues de secours. Cela est indiqué sur le schéma en Annexe 2.

Une **caution** correspondant à 20 % de la location prévue doit être payé 10 jours après la confirmation de votre réservation.

- Si le concert est enregistré, vous devez nous en informer et garantir que l'enregistrement, ainsi que les documents supportant la promotion de celui-ci, mentionnent le lieu d'enregistrement : *l'église du Couvent des Cordeliers, Fribourg*, ou en allemand : *Kirche des Franziskanerklosters in Freiburg (Schweiz)*.

Frais pour dépassement d'horaire

Sauf entente préalable, les dépassements d'horaire entraîneront des coûts supplémentaires au tarif de :

- 50.- pour la première heure,
- 80.- pour la deuxième heure,
- 90.-/h pour les heures subséquentes.

L'utilisation des lieux nécessite que ceux-ci soient libérés rapidement. Si cela est requis, le Couvent des Cordeliers pourrait être contraint de prendre les mesures nécessaires pour remettre les lieux en état et déplacer le matériel dans un autre lieu ou espace de stockage. Ces frais seraient à la charge du ou des signataires de ce contrat.

Dans le cas où une aide pour le rangement de votre matériel, ou la remise en état de l'église dans son état initial serait requise, si nous en avons la possibilité, nous pouvons vous fournir un soutien au tarif de 90.-/h.



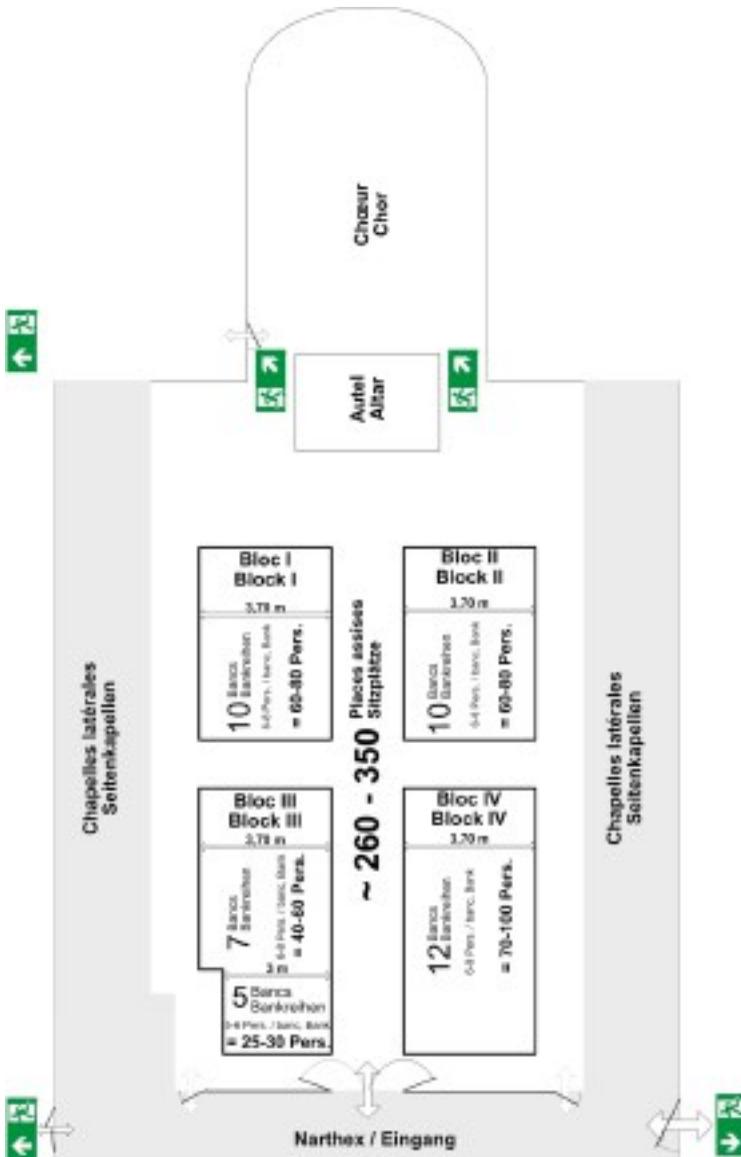
© Primula Bosshard 2016, Couvent des Cordeliers Fribourg

ANNEXE 2

Places assises dans l'église

Ce schéma vous montre comment sont disposées les env. 260-350 places assises dans les bancs de la nef, selon la densité de place assise que vous choisissez.

Nous vous prions de prêter attention aux sorties de secours et d'en garantir en tout temps les accès.



ANNEXE 3

Conditions contractuelles

L'église du Couvent des Cordeliers est principalement au service de la pastorale en ville de Fribourg. Cependant, dans la ligne de la tradition de notre Ordre en faveur de la culture, c'est avec plaisir que nous la mettons à disposition d'événements culturels, en particulier, des concerts de musique ou de chant sacrés.

Nous vous permettons de vous signaler que ce site exceptionnel est un bâtiment historique protégé. En ce sens, nous avons élaboré quelques règles à respecter.

1. Les concerts autorisés dans l'église du Couvent des Cordeliers sont des concerts de musique sacrée. Selon les circonstances (p.ex. à Noël), des parties comprenant des œuvres profanes sont admises si elles sont compatibles avec le caractère sacré de l'église.
2. Le dépôt de la présente demande de réservation ne garantit pas la disponibilité à la date et l'heure demandées. Il vous faut attendre la confirmation qui suivra normalement au maximum 5 jours plus tard. N'hésitez pas à nous interpeller en cas d'absence de retour.
3. Si vous devez renoncer au concert ou à la réservation, veuillez-nous en avertir par écrit au maximum 30 jours avant le concert. Si ce délai se situe à moins de 30 jours, la moitié de la somme prévue (sans tenir compte des répétitions) sera due. Inversement, si l'église est rendue indisponible ou inaccessible pour la date réservée, pour un cas de force majeure, vous en serez averti aussi rapidement que possible. En revanche, il ne sera pas possible de réclamer des indemnités.
4. Nous vous recommandons de prendre rendez-vous et de venir sur place pour bien organiser votre venue. Vous vous rendrez compte de la disposition des lieux et les limitations imposées (mouvements, disposition, électricité...)
5. L'église est mise à disposition une heure avant le concert ou 30 minutes avant la répétition / le raccord précédant immédiatement le concert. Les rangements doivent être réalisés dans l'heure suivant la fin du concert. Si vous avez besoin de plus de temps, veuillez le préciser à la signature du contrat. Si en cours du projet, vous vous apercevez que vous nécessitez encore plus de temps, veuillez-nous en avertir au plus vite. Selon le cas, un avenant au contrat pourrait être nécessaire.
6. Dans tous les cas, nous vous prions de respecter les horaires (arrivée et départ) qui auront été définis. Veuillez noter que l'église peut être utilisée pour d'autres services ; il se peut que vous deviez adapter les vôtres selon ces besoins. Pour éviter toute confusion, il sera nécessaire de confirmer ces horaires à votre arrivée.
7. Rien ne sera installé ou déplacé dans l'église sans autorisation préalable de notre part. De même, l'église nous sera rendue en bon ordre et tout ce qui aura été déplacé, sera remis à sa place. L'installation d'instruments et de matériel nécessaire au concert (rampes, podiums, tréteaux, caisses, etc.), qui est soumise à autorisation, se fera en veillant à protéger le sol et le mobilier avec des matériaux adéquats.

Des chaises supplémentaires (60) sont à disposition pour l'ensemble musical ou pour le public. Demandez-les lors de la rencontre de prise de contact ou à l'arrivée le jour du concert.

Pour le public, les chaises peuvent être placées, selon les besoins, dans le chœur, au centre, ou dans la nef, le long des bancs, sans qu'elles puissent représenter un obstacle au mouvement de la foule (sécurité). L'organisateur a la charge de mettre en place les chaises et, à la fin, de leur rangement. Elles doivent alors être remises dans le bon ordre, à l'endroit indiqué. Vous avez un schéma en Annexe 2 qui vous indique le nombre de places normalement disponibles dans l'église.

8. Nous vous rendons attentifs au fait que l'église n'est malheureusement pas adaptée aux fauteuils roulants.
9. Sont inclus, l'accès à une salle (vestiaire) et aux toilettes. Si requis, l'utilisation d'autres espaces de l'église (chapelle, sacristies, autres salles) est à convenir. Selon les cas, cela peut faire l'objet d'un supplément.
10. Aucune place de parc ne peut être mise à disposition pour vos véhicules. La place devant l'entrée de l'église dépend de la ville. Le déchargement et chargement de matériel, limité dans le temps, bénéficie d'une certaine tolérance. Pour le reste, ces places doivent rester libres de tout encombrement.
11. Si le concert présenté ne correspond pas à ce qui a été discuté/convenu avec le Couvent des Cordeliers de Fribourg, alors un montant de CHF 4'500 par effraction sera dû en guise de dédommagement et devra être payé 10 jours après réception de la facture.
12. Lors de la mise en place de votre matériel, l'équipe mandatée pour ce travail doit respecter ce lieu sacré. Cela vaut aussi pour les chanteurs, musiciens et techniciens lors des répétitions. Cela implique qu'il est interdit de manger, fumer, mettre quoi que ce soit sur l'hôtel, de mettre les pieds sur les bancs, boire de l'alcool, ou autre action déplacée de ce genre.

Chaque infraction individuelle sera facturée CHF 250. Une action inscrite dans la durée sera considérée comme une nouvelle infraction toutes les 20 minutes (par exemple, si quelque chose est déposé sur l'autel et y reste).

